

# Ville et agriculture : dialogue ou monologues ?



ifen

L'étalement urbain se poursuit et se diffuse plus largement. Le maraîchage et l'horticulture sont maintenant intégrés dans les pôles urbains au sens de l'Insee. La surface qu'ils occupent régresse, parfois au profit de grandes cultures annuelles menées de façon précaire. La pression foncière et la fragmentation des espaces agricoles s'observent dans de nombreux pôles urbains. Toutefois, des collectivités prennent en compte les espaces agricoles pour maîtriser l'étalement urbain, et les initiatives rapprochant agriculteurs et citoyens se développent. Mais des marges de progrès subsistent.

Francis Trocherie, Ifen

## L'influence de la ville s'étend sur les espaces ruraux

L'opposition urbain-rural s'atténue. Pour suivre les évolutions de deux mondes qui s'interpénètrent, l'Insee a défini une nomenclature spatiale distinguant quatre catégories. Les analyses suivantes montreront que le zonage correspondant devrait être affiné pour mieux traduire la situation de l'agriculture périurbaine. Plus de 60% de la population

française est concentrée dans les pôles urbains qui n'occupent que 8% du territoire. L'espace périurbain présente une densité modérée, environ le double de celle de l'espace à dominante rurale, correspondant à 33 hab/km<sup>2</sup>, alors que les pôles urbains connaissent une densité moyenne de 812 hab/km<sup>2</sup>. Entre les deux derniers recensements de la population, de 1990 à 1999, la superficie occupée par les pôles urbains s'est accrue de 10%, celle de l'espace périurbain de 50%. Ces évolutions rapides, cumulées depuis trente ans, se traduisent par une profonde

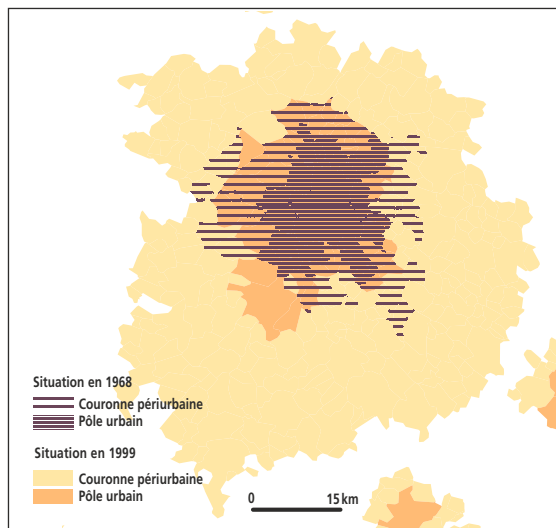
modification des périmètres. Ainsi, le pôle urbain de Toulouse contient maintenant en grande partie l'espace périurbain de 1968, et le nouvel espace périurbain est en quasi-totalité situé dans l'espace rural des années 70.

## L'accroissement démographique de l'espace périurbain s'atténue

De 1990 à 1999, la population a augmenté de 2,5% pour l'urbain, 8% pour le périurbain et de 0,6% pour le rural, définis à partir du recensement de 1999. Le solde migratoire est, quant à lui, négatif dans les pôles urbains depuis 1975, alors qu'auparavant, l'exode rural se traduisait par une forte densification des villes et de leurs banlieues.

Depuis vingt ans, le solde migratoire des communes périurbaines a diminué, au contraire de l'espace à dominante rurale. Ainsi, la périurbanisation touche un espace qui s'agrandit sans trop se densifier. L'extension de l'urbanisme s'explique en partie par le fait que de nombreux Français aspirent au cours de leur vie à accéder à la propriété d'une maison individuelle et à construire ce "havre de paix" à la campagne.

## L'évolution de l'aire urbaine de Toulouse de 1968 à 1999



Source : Julien P., 2001, Thèse de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

## LA NOMENCLATURE SPATIALE DE L'INSEE

**Unité urbaine :** ensemble de communes sur le territoire desquelles un ensemble d'habitations comptant plus de 2 000 habitants ne présente pas de discontinuités de plus de 200 mètres, hormis celles liées à la présence de terrains servant à des buts publics ou de cours d'eau avec des ponts.

**Zonage en aires urbaines (ZAU) :**

- **pôle urbain :** unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain ;
- **couronne périurbaine :** ensemble de communes situées hors des pôles urbains, dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans un pôle urbain ou les communes attirées par celui-ci. Un pôle urbain et sa couronne périurbaine forment une aire urbaine ;
- **commune multipolarisée :** commune située hors d'une aire urbaine, dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Les communes multipolarisées et celles des couronnes périurbaines sont dénommées communes périurbaines ;
- **espace à dominante rurale :** il est composé des communes n'appartenant à aucune des trois catégories précitées.

Les prêts d'accèsion à la propriété ont contribué à amplifier cette tendance. De 1992 à 2001, alors que la population française s'accroissait d'environ 3%, les surfaces construites pour l'habitat individuel se sont agrandies de 20%, celles des surfaces des jardins et des pelouses d'agrément liés à l'habitat de 18%. Les routes et parkings, dont la surface a augmenté de 11% pendant la même période, occupent en 2001 plus de 3% du territoire français (Scees, Teruti). Une telle évolution, socialement souhaitée, présente des inconvénients en termes d'environnement.

## Les aspects négatifs de l'étalement urbain

Un résident du périurbain est plus dépendant de l'automobile et, sur l'ensemble des déplacements quotidiens, il émet deux à trois fois plus de CO<sub>2</sub> qu'un habitant du centre-ville (Orfeuill J-P, 2000). Le surcoût des équipements publics lié à un habitat peu dense fait l'objet de débats contradictoires en France et aux Etats-Unis. Une étude précise est entreprise à ce sujet en région Ile-de-France. Parmi les autres inconvénients, figurent l'imperméabilisation de sols de grande valeur agronomique, l'augmentation des risques d'inondation, ainsi que la fragmentation des liens sociaux. Mais ces phénomènes sont plus liés à un éparpillement urbain anarchique qu'à un étalement urbain bien maîtrisé.

## L'agriculture des pôles urbains, en régression, se distingue nettement

La part occupée par la surface agricole utilisée (SAU) dans les pôles urbains, les communes périurbaines et l'espace à dominante rurale est respectivement de 32%, 56% et 51%. Alors que l'agriculture de l'espace périurbain représente en surface plus d'un tiers de l'agriculture française, celle des pôles urbains ne compte que pour environ 5%, qui sont inégalement répartis : Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont les régions les mieux dotées. De 1988 à 2000, la SAU française a diminué de 720 000 hectares, soit une baisse de 2,5%. Ce phénomène a fortement touché les pôles urbains, qui ont perdu 12% de leur SAU, soit 200 000 hectares. La SAU des deux autres catégories d'espace a seulement diminué d'environ 2% pendant la même période. L'agriculture des pôles urbains est dominée par l'élevage dans l'ouest de la France et les

zones montagneuses, et par les grandes cultures dans le nord du Bassin parisien. Pour toutes les régions, les cultures spécialisées (maraîchage, horticulture, arboriculture fruitière, viticulture) sont plus fortement représentées dans les pôles urbains que dans le reste du territoire. A l'échelle nationale, la moitié des exploitations maraîchères et horticoles ont leur siège situé dans les pôles urbains (facteur de spécificité\* de 10). L'arboriculture fruitière est 2,5 fois mieux représentée que dans les autres espaces.

Ceci explique que la taille moyenne des exploitations soit de 25 hectares dans les pôles urbains, alors que celle des exploitations des deux autres catégories d'espace avoisine 42 hectares. De même, la part du travail familial est de 56% dans les exploitations des pôles urbains, alors qu'elle est proche de 75% dans le périurbain et le rural : une exploitation d'horticulture emploie en moyenne plus de 4 unités-travail-année (UTA), alors que l'élevage bovin occupe 1,5 UTA et les grandes cultures 1,3 (Scees, recensement de l'agriculture 2000).

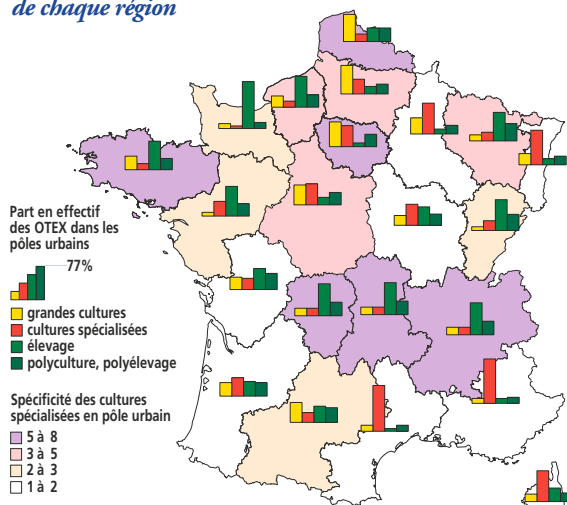
## L'augmentation des prix du foncier, facteur de fragilisation

Les petites exploitations pratiquant les cultures spécialisées et insérées dans le milieu urbain, peu subventionnées, régressent avec l'augmentation des prix du foncier liée à l'étalement urbain. Ainsi, hormis en Haute-Normandie où elles se développent légèrement, les surfaces occupées par les exploitations de maraîchage et d'horticulture dans les pôles urbains ont diminué de plus de 30% entre les deux derniers recensements dans toutes les régions de France.

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) d'Ile-de-France met en place un observatoire de la pression foncière urbaine sur les zones naturelles. La valeur du marché non agricole par hectare de SAU fournit un indicateur de pression caractérisant les zones les plus fragiles. (Levesque R. et coll., 2002).

Ainsi, les zones 1 et 2 définies par le schéma de services collectifs des espaces naturels et

## La répartition des grandes orientations technico-économiques (OTEX) des exploitations dans les pôles urbains de chaque région



Source : ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (Scees), recensement de l'agriculture 2000.

ruraux de l'Ile-de-France (voir carte ci-contre) sont soumises à la plus forte pression foncière (environ 650 euros/ha de SAU), la zone 4 connaît la plus faible pression (200 euros/ha de SAU), et la zone 3 une pression intermédiaire (360 euros/ha de SAU). C'est bien l'agriculture des pôles urbains et de leur voisinage qui est fragilisée par l'extension des espaces construits et sur laquelle il convient de mettre l'accent.

Une stratégie spéculative s'observe chez les propriétaires : ainsi, dans deux zones du pôle urbain d'Aix-en-Provence dénommées les Milles et Puyricard, le maraîchage et la culture de semences ont régressé au profit de cultures de blé dur. Dans ce secteur, trois-quarts des exploitations sont mises en valeur par une autre personne que leur propriétaire, au lieu de 40% en moyenne dans le département des Bouches-du-Rhône ; la moitié de ces terres sont exploitées de façon précaire, sans bail (Tolron J.J., 2001). Les propriétaires anticipent une vente de terrain à bâtir et font entretenir leur terre temporairement avec des cultures annuelles ; ce phénomène est observé dans plusieurs régions de France.

## La fragmentation des espaces agricoles des pôles urbains s'accroît

Lorsque l'étalement urbain progresse sans ordre, il se produit une fragmentation des espaces agricoles. Sa mesure peut s'effectuer à l'aide de l'enquête annuelle sur l'utilisation du territoire, Teruti\*.

Les régions dans lesquelles la fragmentation

\* voir méthodologie

**La pression urbaine sur les espaces naturels et ruraux en Ile-de-France**



Source : d'après la contribution de l'Ile-de-France au Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - DIREN idf - DRAF idf - IAURIF - AEV, 1999.

**Le zonage en aires urbaines de l'Ile-de-France**



Source : Insee (RGP 1999).

des espaces agricoles des pôles urbains est la plus faible correspondent grossièrement à la "diagonale intérieure" dont le dynamisme démographique est inférieur à la moyenne nationale (voir cartes ci-dessous).

L'évolution de cette fragmentation de 1992 à 1999 montre que l'Alsace a légèrement amélioré son état et que l'Ile-de-France le maîtrise bien. La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Haute-Normandie voient s'accroître un phénomène déjà fortement engagé. En région Centre, le faible taux de "mitage" des espaces agricoles des pôles urbains augmente nettement.

**La préservation des espaces agricoles des agglomérations**

Au-delà de leur fonction productive, les terres agricoles proches des grandes villes permettent de limiter l'éparpillement urbain et

d'occuper les espaces soumis à des risques. Elles peuvent aussi fournir un cadre de vie agréable.

En Ile-de-France, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme a défini en 1976 des "zones naturelles d'équilibre", où l'agriculture devait être soutenue. En avril 1994, le schéma directeur de cette région a renforcé la préservation des zones agricoles et naturelles en leur donnant un statut.

Dans les autres régions, le Cemagref (Institut pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) a évalué la prise en compte de l'agriculture dans les schémas directeurs des 16 métropoles les plus importantes après Paris (Tolron J.J., 2002).

Certaines métropoles considèrent l'agriculture comme une activité économique (Reims, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble), d'autres traitent les zones agricoles comme des coupures vertes ou des éléments structurants de l'espace (Lyon,

Rennes, Le Havre, Toulouse), d'autres enfin n'ont pas de schéma directeur ou n'évoquent pas l'agriculture dans leur schéma directeur (Nice, Nantes, Montpellier, Marseille, Saint-Etienne, Toulon).

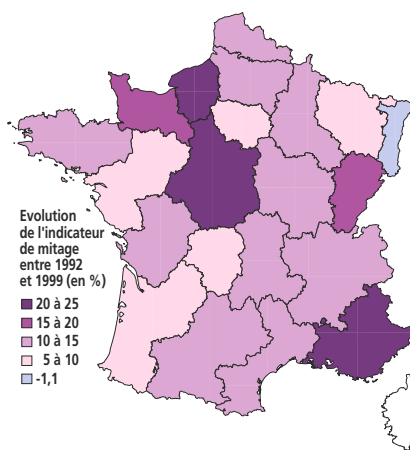
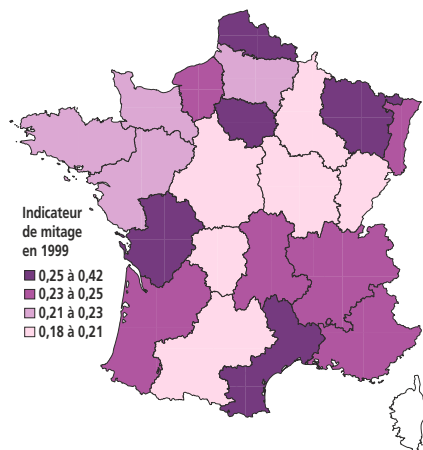
Certaines collectivités, dans le cadre de projets agri-urbains, signent des conventions "antimitage" avec la SAFER, mettent en place avec elle des opérations pour protéger les captages d'eau, recrutent des agents de surveillance pour éviter la déprédation dans les champs, facilitent la circulation des engins agricoles...

Parallèlement, les agriculteurs sont à l'origine de démarches collectives, souvent en partenariat avec les collectivités : constitution d'associations foncières agricoles pour mettre en culture des terres délaissées, création de centres de vente directe (les circuits courts sont avantageux pour les agriculteurs et réduisent le transport), création de signes de qualité, mise en place de fermes pédagogiques, du réseau "Terres en ville"...

Les recensements de l'agriculture montrent cependant que la part des exploitations des pôles urbains pratiquant la vente directe a diminué, passant de 35% en 1988 à 26% en 2000 ; si l'accueil à la ferme a progressé de 1,1% en 1988 à 2,5% en 2000, son développement reste modeste. En matière d'environnement, 6% des exploitations des pôles urbains participent à des programmes de réduction de l'emploi d'engrais, et seulement 1,5% de la SAU est couverte par des cultures intermédiaires servant de piège à nitrates.

Il existe donc des marges de progrès pour l'intégration de l'agriculture dans l'aménagement du territoire des agglomérations et pour une prise en compte par les agriculteurs des préoccupations des citoyens à la recherche d'un environnement agréable.

**La pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles des pôles urbains**



Source : ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (Scees, Agreste-Teruti), en collaboration avec l'ENITA de Bordeaux.

## Urban areas and agriculture – dialogue or monologues

Urban sprawl is continually expanding. Market gardening and horticulture are now part of urban areas, as defined by the National Institute of Statistics and Economic Studies (INSEE).

The land area covered by these two activities is declining, sometimes at the expense of annual cash crops grown precariously.

Pressure for land and fragmentation of farmland can be seen in several urban areas.

However, local authorities take farmland into account in order to limit urban sprawl. Initiatives bringing farmers and city dwellers closer together are being developed but progress still needs to be made ■

## Méthodologie

**Evolution :** La référence est le zonage effectué pour le recensement 1999, et les évolutions sont calculées à périmètre constant, hormis au premier paragraphe.

**Indicateur de mitage :** L'enquête Teruti menée par le service statistique du ministère chargé de l'Agriculture (Scees) permet de disposer d'informations concernant l'occupation du sol sur des grilles carrées de 36 points distants chacun de 300 mètres. 15 500 grilles sont ainsi décrites chaque année, recouvrant 1/10ème du territoire de la France. La méthode est décrite plus précisément dans le numéro 80 des *Données de l'environnement* de l'Ifen.

Pour chacune des grilles, les points peuvent être affectés à une occupation du sol de type agricole, artificiel ou naturel. Une matrice dite de cooccurrence est constituée après décompte du nombre de contacts horizontaux, verticaux et obliques entre les points pour chacun des 3 couples de contacts possibles (Slak M.F. et coll., 2001).

L'indicateur de mitage proposé est calculé à partir du rapport, pour chaque grille considérée, entre les contacts "agricole-artificiel" et la somme des contacts "agricole-artificiel", "agricole-artificiel", "agricole-naturel".

Dans le présent travail, l'indicateur de mitage est, pour une zone et une année données, la moyenne des rapports précités calculés pour les grilles dont le centre est dans la zone considérée et dont la somme des contacts des points agricoles est supérieure au dixième de l'ensemble des contacts ; ainsi, sur les grilles sélectionnées, l'agriculture n'est pas marginale. Plus l'artificialisation des sols fragmente les espaces agricoles, plus l'indicateur est élevé.

### Exemple de grille Teruti

agr	agr	agr	agr	agr	agr
art	nat	agr	agr	agr	agr
agr	nat	agr	agr	agr	agr
agr	nat	art	agr	nat	nat
nat	art	agr	agr	nat	nat
art	agr	agr	nat	nat	nat

### Matrice de cooccurrence

contacts nat – nat	contacts nat – agr	contacts nat – art
contacts agr – nat	contacts agr – agr	contacts agr – art
contacts art – nat	contacts art – agr	contacts art – art

**OTEX :** Orientation technico-économique des exploitations agricoles, déterminée à partir de la composition de la marge brute standard (notion voisine de la valeur ajoutée) de chaque exploitation ; elle correspond à la production dominante selon ce critère économique.

**Spécificité :** Le facteur de spécificité d'une OTEX dans une zone donnée est le rapport entre :

- la proportion du nombre d'exploitations de l'OTEX considérée parmi l'ensemble des exploitations de la zone ;
- la proportion du nombre d'exploitations de l'OTEX considérée parmi l'ensemble des exploitations de la zone complémentaire dans le territoire étudié.

Ainsi, un facteur de spécificité de 10 pour le maraîchage en pôle urbain signifie que cette OTEX est, proportionnellement à l'ensemble des OTEX, 10 fois mieux représentée en effectif dans les pôles urbains que dans les autres espaces.

## Bibliographie

- Bessy-Pietri P., Hilal M., Schmitt B., 2000. *Recensement de la population 1999 – évolutions contrastées du rural*, Insee-Première, n°726, juillet 2000, 5 p.
- Biver C., Lafond L., Munoz F., 2001. *Le périurbain, un nouvel enjeu territorial : quels indicateurs pour le suivi des politiques ?*. Paris, Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, 56 p. + annexes.
- Julien P., 2001. *Des nomenclatures spatiales françaises – application à la mesure de l'urbanisation en France métropolitaine (1962-1999)*. Thèse Université Toulouse-Le Mirail, 328 p.
- Levesque R., Thénot M.C., Thomas A., 2002. *La pression foncière sur les espaces naturels*, Etudes foncières, n°96, mars-avril 2002, pp. 18-21.
- Orfeuil J.P., 2000. *Stratégie de localisation - ménages et services dans l'espace urbain*. Paris, la Documentation Française, 12 p.
- RCT, 2001. *Vers des projets agri-urbains* (guide méthodologique pour le compte du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales). Le Kremlin-Bicêtre, 130 p.

- Scees et Gille F., 2002. *Elles cultivent la moitié des céréales et élèvent un tiers des bovins – 44% des exploitations dans l'urbain et le périurbain*, Agreste Primeur, n°117, décembre 2002, 5 p.
- Slak M.F., Lee A., Michel P., 2001. *L'évolution des structures d'occupation du sol vue par Teruti*, Agreste Cahiers, n°1, mars 2001, pp. 13-25.
- Tolron J.J., 2001. *L'agriculture périurbaine : paradigme et paradoxes d'une péri-agriculture – illustration en région méditerranéenne*, Ingénieries, n°28, décembre 2001, pp. 65-74.
- Tolron J.J., 2002. *L'agriculture périurbaine... un espace urbain pour des aménités rurales ?*, Ingénieries, n° spécial 2002 Aménités, pp. 81-90.

*L'Ifen élabore et diffuse des informations scientifiques et statistiques sur l'environnement. Il s'appuie sur un important réseau de partenaires : services statistiques de l'Etat, établissements publics scientifiques et organismes spécialistes de l'environnement.*

### les données de l'environnement

La lettre thématique mensuelle de l'Institut français de l'environnement  
Abonnement : 8 numéros, 16 €

61, boulevard Alexandre Martin  
45058 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 79 78 78 Fax : 02 38 79 78 70  
E-mail : ifen@ifen.fr Web : http://www.ifen.fr

**Directeur de la publication**  
Vincent Jacques Le Seigneur

**Rédaction en chef**  
Marie-Paule Maillet, Sophie Margontier  
(service des éditions)

**Auteur**  
Francis Trocherie (Ifen)  
avec le concours de Jean-Marie Stéphan  
(Draf Ile-de-France) et François Gille (ENSAAE)

**Relecteurs**  
Nicole Bonneville (Scees), Alain Dassonville  
(CGGREF), Jean-Jacques Tolron (Cemagref)

**Traitements statistique et géographique**  
Chrystel Leroux-Scribe, Perrine Voisin

**Traducteur**  
Mark Tuddenham

**Maquette-Réalisation**  
BL Communication

**Dépôt légal**  
ISSN 1250-8616 N° CPPAP 8-3086